SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

JAVEL PRO
Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Non-classifié

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques. Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Autres dangers :	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Autres dangers :	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337/313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu.
	P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents: agents de blanchiment chlorés< 5 %

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
hypochlorite de sodium,solution ... % Cl actif	01-2119488154-34	7681-52-9	231-668-3	<10	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Acute 1	H290,H314,H335,H400	

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un médecin

Contact avec la peau : Laver au savon.
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.
Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion
Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut entraîner irritation.

Ingestion : Peut entraîner irritation.
Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Légèrement irritant pour la peau
Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux
Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux
traces de chlore et phosgène

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones ventilées
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Pas de renseignements disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
	Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz (type ABEK)
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). Porter des gants
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Ne pas porter des verres de contact pendant l'utilisation de ce produit. Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Jaune.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	> 12
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	Aucun(e)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.030 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

traces de chlore et phosgène

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

certains organes cibles ? exposition unique:	remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	Peut entraîner irritation.
Ingestion :	Peut entraîner irritation.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Pas de renseignements disponibles

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Pas de renseignements disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l´éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
	Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN :	1791

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition:	HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	8
ADR/RID - Code de classification:	C9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage:	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Polluant marine	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(E)
IMDG - Ems:	F-A, S-B

IATA/ICAO - PAX:	841
IATA/ICAO - CAO	856

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
REVISIONS DANS LE CHAPITRE :	2.2. Éléments d'étiquetage 8.2. Contrôles de l'exposition 14.1. Numéro ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.